



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 51

juillet | 2019

Editorial



Etre le 1^{er} citoyen payernois est un honneur. Payerne m'a fait cet honneur, d'abord en m'élisant au Conseil communal puis ce même Conseil en me nommant à sa présidence.

Cette année de présidence fut riche.

Riche en contacts, grâce aux multiples représentations, invitations ou délégations. Elles m'ont permis d'aller à la rencontre des payernois, des dirigeants de nos entreprises régionales voir encore plus loin à la ronde, de nos politiques régionaux, cantonaux et fédéraux, avec en point d'orgue la rencontre, le 1^{er} août du conseiller fédéral Parmelin. Riche en enseignements, par les découvertes faites lors de ces visites, tant à plusieurs de nos sociétés locales que je ne connaissais pas auparavant, qu'à celles que je connaissais mais dont j'ignorais tout ou partie de leurs activités ou fonctionnement. Enseignements aussi sur le fonctionnement de notre Commune, de notre Canton et de notre pays. On croit parfois savoir beaucoup de choses, mais on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Cette année m'a aussi appris l'humilité. Riche en expériences, humaines ou plus personnelles, prononcer mon discours du 1^{er} août du haut de l'estrade installée pour les festivités de «la Meule» chez nos irréductibles voisins des Hameaux, tirer au canon avec «Adélaïde», suivre la Route du Moût sur un char à cheval, découvrir les activités de la fondation Verdeil, voir et entendre notre Jeunesse chanter «la belle Hortense» lors de la réception à la cave communale au Tirage, recevoir les nouveaux citoyens payernois... J'en passe et j'en oublie. Tant de bons et beaux moments!

Je terminerai cet éditorial par un appel. Un appel à vous, les payernois. Ne soyez pas passifs, engagez-vous! Quels que soient vos idées, vos opinions, Payerne en a besoin. Plutôt que de râler sur les réseaux sociaux, répondez aux démarches participatives lancées par la Municipalité et/ou rejoignez les rangs du Conseil. Tous les partis engagés cherchent des candidats. Cette fonction vous permettra de donner votre avis, de comprendre le fonctionnement de notre belle Commune et d'essayer de faire changer les choses, bien plus efficacement que par un commentaire sur Facebook.

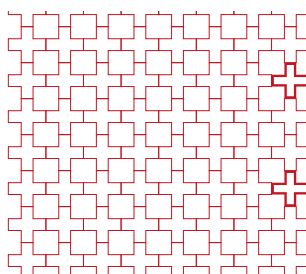
Je remercie encore une fois toutes celles et ceux qui m'ont permis de vivre cette belle expérience. Je ne leur serai jamais assez reconnaissant.

Vive Payerne!

Jean-Jacques Guisolan, Président du Conseil communal 2018 - 2019

BUVETTE / RESTAURATION CHAUDE

design: CONTACT@KDESIGN-GRAPHIC.CH



ANIMATIONS MUSICALES
**L'UNION INSTRUMENTALE DE PAYERNE
BAL AVEC L'ORCHESTRE «PANACHE»**

ANIMATION
RALLYE POUR LES FAMILLES



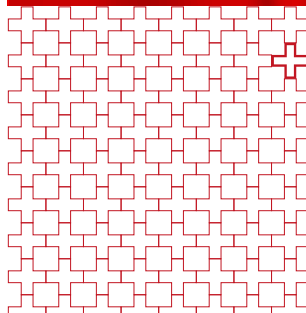
TRANSPORTS PUBLICS DEPUIS LA GARE DE PAYERNE

LA MAISON DES CADETS
PAYERNE, ROUTE D'YVERDON
BOIS DE LA PETITE RAPE

PROGRAMME

18H OUVERTURE DE LA PLACE DE FÊTE
20H ALLOCUTIONS OFFICIELLES
22H30 GRAND FEU D'ARTIFICE

SE RECOMMANDENT :
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT & COMMUNE DE PAYERNE



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette

Edition

- 2 Les informations Municipales**
 ◇ Communication des décisions municipales en 2019
 ◇ Plan canicule 2019
 ◇ Un collaborateur se présente
 ◇ Personnel communal
- 4 Le portrait**
 ◇ Présentation d'une société locale
 ◇ La Ludothèque fête ses 30 ans
- 6 Les avis officiels**
 ◇ Place du Marché et hypercentre
- 14 Les avis officiels**
 ◇ Information sur votre eau de consommation
- 15 Les avis officiels**
 ◇ Plan de classement communal des arbres
- 16 Les actualités**
 ◇ Urban Baz'art 2k19
- 17 Les actualités**
 ◇ Fête du Tirage
 ◇ L'Abbatiale lève le voile sur son chantier
- 18 Les avis officiels**
 ◇ Fauchage des terrains incultes
- 19 Les avis officiels**
 ◇ Fitness Urbain en test
 ◇ Ouverture du restaurant scolaire
 ◇ Passerelle des Rives de la Broye
 ◇ Jardins potagers urbains
- 20 Le calendrier**
 ◇ Food truck et art sur la Place des Tireurs
 ◇ Prochaines manifestations

La Municipalité de Payerne informe la population que

du lundi 15 juillet au vendredi 16 août 2019

les guichets de l'Administration communale seront fermés au public *l'après-midi* ainsi que *toute la journée du lundi du Tirage*, le 19 août 2019.

Une permanence est assurée le jeudi par le SPOP (Service à la population) de 17 h 00 à 19 h 00.

Communication des décisions municipales en 2019

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 05/2019

Assainissement du bâtiment de la rue de la Boverie 37

Les travaux prévus se présentent sous trois volets :

- Travaux extérieurs et assainissement énergétique;
- Remise en état du rez-de-chaussée;
- Remise en état du 1er étage;

L'appartement du 2^e étage a été rénové en 2012 et ne nécessite aucuns travaux.

L'association « O Nénuphars » souhaite louer les locaux intérieurs bruts du rez-de-chaussée et financera l'aménagement intérieur nécessaire à son activité de maison de naissance (environ Fr. 230'000.—).

Les locaux comprendront :

- 2 salles de consultation/accouchement ;
- 2 chambres post-partum ;
- 1 WC-douche ;
- 1 WC-douche adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- 1 cuisinette ;
- 1 salle de cours ;
- 1 disponible (salle d'attente).

Toutes les chambres et salles de consultation/accouchement seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une plateforme élévatrice extérieure, à charge de l'association, sera installée à l'entrée du bâtiment.

Si l'association devait ne pas trouver de financement ou ne pas mener à terme son projet, un nouveau préavis pour réaffecter le rez-de-chaussée en appartement sera présenté par le service des Bâtiments.

Au premier étage sera créé un appartement de 4 pièces destiné à la location.

L'investissement de la Commune se monte à Fr. 440'000.—

Préavis n° 06/2019

Rafraîchissement des bureaux du secteur de la Sécurité Publique de l'Hôtel de Ville

La Municipalité de Payerne sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit en vue d'une rénovation intérieure des bureaux du secteur de la Sécurité Publique à l'Hôtel de Ville durant l'automne 2019.

Cette étape fait partie d'un concept de rénovation de l'ensemble des bureaux de l'administration communale. La rénovation des autres bureaux encore vétustes, notamment la rénovation de la Direction des Travaux au 2^e étage, fera ultérieurement l'objet d'un nouveau préavis.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch

CM

Plan canicule 2019

Cette année également, afin d'être prête à toute éventualité et en cas de nécessité, la Commune de Payerne, sur demande du Canton, a adressé un questionnaire aux personnes vivant seules et âgées de plus de 75 ans pour leur demander si elles souhaitaient le passage de visiteurs en cas de déclenchement du plan canicule par le Service cantonal de la Santé publique.

Les personnes qui n'ont pas encore répondu et qui nécessiteraient ces visites, sont priées de se manifester auprès du Service à la Population au moyen du formulaire reçu, par téléphone au +41 (26) 662 6626, par fax au +41 (26) 662 6527, ou par courrier électronique à l'adresse spop@payerne.ch.

En cas de forte chaleur, n'oubliez de boire et de vous rafraîchir autant que possible.

LE PORTRAIT

Un collaborateur se présente

Portrait de Christophe Savary, collaborateur au secteur EDP

Christophe Savary, dit Portugais, est né le 24 septembre 1990 à Payerne. Il est célibataire, sans enfants.

Il a effectué toutes ses écoles à Payerne et a terminé le cursus en voie secondaire à option. A la fin de sa scolarité en 2006, il a choisi de faire un apprentissage de maçon chez Clot à Granges-Marnand, d'une durée de 3 ans. Il a obtenu son CFC en 2009.

Avant de devenir maçon, Christophe avait fait un stage en menuiserie, métier qui lui plaisait aussi, il lui a été conseillé de choisir plutôt un métier demandant un peu moins de précision. Il a donc opté pour la maçonnerie. Y compris son apprentissage de 3 ans, il est resté 7 ans chez Clot où il a eu l'opportunité de passer le permis de grutier. Le travail varié lui plaisait déjà beaucoup. Il a, entre autre, eu l'occasion de participer à un chantier de 75 villas du côté de Lausanne, chantier colossal qui lui laisse un excellent souvenir. A la suite de son emploi chez Clot, il a travaillé en tant que temporaire chez Mauron SA, à Estavayer, puis deux ans chez Marto Sàrl à Payerne. Il a aussi pu acquérir les bases de la technique de fauchage et bûcheronnage chez Nicolas Buillard pendant un mois.

Fort de toute ces expériences, il est entré comme maçon au sein du secteur de l'Entretien du Domaine Public à la fin 2014. Lui qui aime avoir des journées différentes, il est ici servi ! En effet, son travail est très varié : du fauchage à l'entretien des routes en passant par la préparation du cimetière, il participe aussi à l'entretien des différentes places de jeux, au déneigement l'hiver, au

service de piquet d'été d'avril à novembre, etc. Il s'occupe aussi du montage et de la mise en place des différentes manifestations qui ont lieu sur notre Commune (Brandons, Tirage, Red Pigs Festival et bien d'autres), ainsi que de la livraison du matériel nécessaire à leur bon déroulement. Depuis son engagement à la Commune, Christophe a eu l'opportunité de passer le permis de machiniste. Déjà détenteur du permis de grutier, le processus s'en est trouvé simplifié.



Le travail de Christophe à la voirie répond à ses attentes. Il voulait un poste varié et toucher à tout, et c'est bien le cas. Ce qui lui plaît le plus, c'est d'être à l'extérieur, travailler sur les routes et pouvoir faire son travail de

maçon le plus possible.

Le montage de l'infrastructure pour l'arrivée du Tour de Romandie en avril 2017 reste un fait marquant. Il a trouvé très intéressant de voir la quantité de matériel arrivant et repartant en aussi peu de temps pour une manifestation d'un jour et de constater tout le travail de montage que cela demande.

Membre de la Jeunesse de Payerne pendant 10 ans, il a arrêté en mars de cette année. Il a également joué au football dans divers clubs de la région pendant 14 ans. Dorénavant, il occupe son temps libre différemment. En effet, pour se vider la tête, faire un travail qu'il aime et ne penser à rien, il donne un coup de main de manière régulière et bénévole à la ferme de l'un de ses amis, qui a toujours besoin d'aide pour s'occuper de son troupeau de vaches ou préparer la paille. Il apprécie aussi énormément faire des sorties avec ses amis, qui disent de manière unanime qu'il est toujours le premier à rendre service. Fan de moto, activité qu'il pratique aussi de manière régulière, responsable d'un char des Brandons, il est également bénévole pour le motocross de St-Claude. Depuis 8 ans, il est engagé au centre de renfort des pompiers de Payerne (SDIS Broye-Vully) pour lequel il a environ 7 week-ends de piquet par année. Il a pu grâce à son engagement au SDIS, passer le permis de bateau et de camion. Il est aussi machiniste tonne-pompe, machiniste camion-échelle et porteur d'appareil respiratoire. Nommé appointé depuis janvier 2019, il espère passer caporal en 2020.

AH

Personnel communal

Engagements

- M. Jérémy Aeby, engagé le 1^{er} avril en qualité de monteur en réseau d'eau ;
- M. Gilles Musy, engagé au 1^{er} avril en qualité de caviste-œnologue ;
- M. Abdelghani Mammeri, engagé au 1^{er} mai en qualité d'agent de propreté urbain ;
- M. Thomas Cuany, engagé au 1^{er} juillet en qualité d'agent d'exploitation Bâtiments ;

- M. Cyrille Durussel, engagé au 1^{er} juillet en qualité d'agent de Sécurité Publique ;
- M. Sébastien Ranzato, engagé au 1^{er} juillet en qualité d'agent de Sécurité Publique ;
- Mme Carine Kobel, engagée au 1^{er} septembre en qualité de collaboratrice administrative ;
- M. Vincent Python, engagé au 1^{er} octobre en qualité de chef de service Constructions, environnement et patrimoine foncier.

Départs

- M. Christian Berset, départ au 28 février ;
- M. Fabien Bernau, départ au 30 avril ;
- M. Alexandre Rapin, départ à la retraite au 31 août ;
- M. Salvador Luzon, départ à la retraite au 31 août ;
- Mme Laureline Schacher, départ au 31 août.
- Mlle Marine Chatelanat, départ au 31 août

AKA

LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale



Historique

En mai 1892, 51 jeunes payernois se sont réunis lors d'une assemblée fondatrice pour créer la société de Jeunesse de Payerne. Deux ans après, la Jeunesse inaugurerait sa première bannière, offerte par les demoiselles de la société.

En 1921, la Jeunesse de Payerne organisa la première fête Cantonale de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC). Elle l'organisa à nouveau en 1946, puis deux Girons de la Broye en 1979 et 1991.

Après une année de préparation, c'est en 2010 qu'a eu lieu l'inauguration de la nouvelle bannière de la société.

Fin mai 2017, la Jeunesse de Payerne a fêté ses 125 ans, entourée des anciens membres, des familles et des autorités, lors d'une manifestation durant tout un week-end au Manège des Avanturies.

Tirage

Le Tirage est la principale manifestation organisée par la Jeunesse de Payerne, en collaboration avec la société des Tireurs à la Cible de Payerne. Cette manifestation plus que centenaire a toujours lieu le week-end du 3^e dimanche d'août et commence dès le jeudi soir avec la désormais traditionnelle soirée « Bière à 2 balles » et se termine le lundi soir. Lors de cette fête, qui repose sur de nombreuses traditions, plusieurs cortèges et levées des danses ont lieu.

Autres manifestations

La société de Jeunesse de Payerne, composée actuellement de 49 membres, organise aussi sa Fête d'Automne au mois d'octobre. Elle est également souvent sollicitée par d'autres sociétés lors de manifestations pour aller travailler, tenir un bar ou organiser des activités, souvent bénévolement.

De plus, la Jeunesse de Payerne fait tous les ans un don au Téléthon, et à une association différente.

La Jeunesse de Payerne

Le comité

• Président :	Julien Gonthier
• Vice-président :	Nicolas Bismor
• Secrétaire :	Justine Juriens
• Caissière :	Camille Wenger
• Responsable matériel :	Delphine Haerberli
• Membre :	Barbara Tavares
• Membre :	Vanessa Bismor



La Jeunesse de Payerne lors de sa course à Cancun

Contact

Si tu as 16 ans ou plus lors du Tirage 2019, que tu as fini l'école, que tu aimes faire la fête et que tu souhaites rencontrer de nouvelles personnes, envoie ta lettre d'admission ! Tu peux le faire au moyen du site internet, par mail ou par courrier.

Site internet : www.jeunessepayerne.ch
 Adresse mail : jeunessepayerne@gmail.com
 Adresse postale :
 Jeunesse de Payerne - 1530 Payerne

Comité



La Jeunesse de Payerne au Tirage

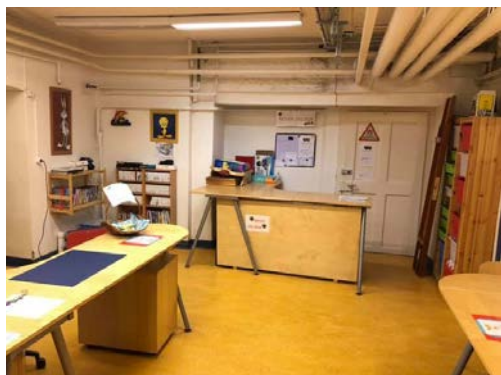
LE PORTRAIT

La Ludothèque fête ses 30 ans

1989 - 2019

Présentation – historique

La Ludothèque La Marotte est née grâce à l'initiative de plusieurs dames de la région de Payerne. Ces dernières étaient conscientes que le jeu, faisant partie de notre patrimoine culturel, il était important de le promouvoir auprès de tous, particulièrement auprès de notre jeunesse. Un espace de prêt public, accessible à chacun était vraiment devenu indispensable. La Ludothèque de Payerne a donc ouvert ses portes en avril 1989. Le succès fut immédiat.



Accueil de la ludothèque



Locaux de la ludothèque

Tarifs

Abonnement annuel

Tous les jeux sont empruntés pour 4 semaines

Habitants de Payerne : Fr. 20.- /abonnement, à partir du 3ème gratuit.

Habitants des autres Communes : Fr. 25.-/abonnement, à partir du 3ème gratuit.

A savoir qu'il existe la possibilité de faire un BON CADEAU pour un abonnement annuel, ce qui peut être une chouette idée lors des anniversaires ou autres événements.

Horaires

- Mercredi : 16h00 à 18h00
- Vendredi : 15h30 à 18h30

Comment nous aider

Nous sommes très heureux de pouvoir donner une deuxième vie aux jeux et jouets qui ne sont plus utilisés dans les foyers. Nous n'acceptons que les jeux complets et en bon état. Si par hasard les dons ne devaient pas correspondre à nos besoins, ils sont donnés à d'autres associations.

Les dons financiers sont toujours fort appréciés et sont utilisés principalement pour les achats de jeux.

www.ludopayerne.ch

Comité

Où

Elle est située à Payerne, le long de la Broye dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital, aujourd'hui reconverti en école pour des classes primaires. La ludothèque se trouve dans les sous-sol de ce bâtiment. Avec plus de 1'000 jeux, son personnel, composé actuellement de 8 bénévoles et 2 étudiantes, accueille dans de très bonnes conditions les clients venant de la Broye vaudoise, comme fribourgeoise.



Locaux de la ludothèque

Ludothèque La Marotte

LES AVIS OFFICIELS

Place du Marché et hypercentre

Consultation populaire, votre avis nous intéresse !

Le réaménagement de la Place du Marché sera bientôt terminé et l'Abbatiale ouvrira ses portes avec une nouvelle muséographie, en mai 2020. Il est indispensable aujourd'hui de coordonner l'aménagement global de l'hypercentre en adéquation avec le réaménagement de la Place Général Guisan et la Rue de la Gare.

Les habitants de Payerne sont au cœur des préoccupations des Autorités. L'usage de l'espace public et les tendances en matière d'aménagement dessineront le nouveau visage de la Ville de Payerne.

Depuis le mercredi 19 juin et jusqu'à fin août, une démarche participative sera lancée. À cet effet, une équipe sera chargée d'informer sur les changements prévus et de récolter les attentes et remarques de la population.

Ces éléments seront collectés par des questionnaires ; des ateliers seront ensuite agendés en automne afin de prioriser les propositions.

Les enquêteurs officiels seront présents dans les lieux suivants :

Sur la Place Général Guisan

- les samedis matins de 09 h 00 à 12 h 00 (20 juillet, 10 et 24 août)

A la rue du Temple

- les samedis matins de 09 h 00 à 12 h 00 (27 juillet, 17 août)

A la Grande Rue

- les mercredis en fin après-midi entre 16 h 00 et 19 h 00 (17 et 24 juillet, 7, 14 et 21 août)

Pendant la manifestation du Tirage, à l'Avenue de la Promenade

- le vendredi 16 août de 18 h 00 à 21 h 00 et le samedi 17 de 17 h 00 à 20 h 00

Le questionnaire est également disponible en ligne sur www.payerne.ch et au guichet du Greffe municipal au 1er étage de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez aussi détacher les pages suivantes et les apporter au Greffe municipal.

Au besoin, des entretiens particuliers peuvent être sollicités auprès de Monsieur Belometti par e-mail à dino.belometti@payerne.ch ou par téléphone au 026 662 65 07.



1. Êtes-vous... ?

- Une femme
 Un homme

2. Êtes-vous... ?

- Écolier-ère/ Étudiant -e
 En formation
 Actif -ve indépendant -e
 Actif -ve salarié -e
 Retraité -e

3. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 15 ans
 16 à 19 ans
 20 à 25 ans
 26 à 39 ans
 40 à 59 ans
 60 ans ou plus

4. Vous habitez à... ?

Code postal :



Début septembre, débiteront les ateliers ouverts à la population pour délibérer sur les résultats de la consultation. Les résultats seront disponibles en octobre et une synthèse sera présentée au public sous forme d'un campagne d'affichage.

LES AVIS OFFICIELS



5. Animation et activités

À partir du mois de mai 2020, la Place du Marché sera accessible à la population. La Commune mettra sur pied un marché hebdomadaire le samedi matin à partir du mois de septembre. De plus, des manifestations communales et traditionnelles y prendront également place en 2020. Mais d'autres possibilités sont à explorer.

A votre avis, quelles sont les animations et activités qui devraient se dérouler sur cette place ?

Merci d'évaluer ces propositions selon l'échelle ci-dessous, 1 étant jugé comme peu pertinent et 6 très pertinent

	1	2	3	4	5	6
Animations musicales, concerts en soirée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manifestations culturelles (festival à thème: Moyen Âge, nature,...). Lesquelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manifestations sportives. Lesquelles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manifestations artistiques (art de rue, cirque, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veuillez préciser quelles manifestations vous envisagez:

LES AVIS OFFICIELS



6. Café et restauration

Avec l'inauguration du nouveau Musée et de l'Abbatiale, Payerne se dotera d'un écrin moderne attirant les touristes et la population. Le souhait est d'apporter une offre complète et complémentaire dans le domaine de la restauration.

Selon vous, quelle offre en matière de restauration est envisageable sur la place ?

Merci d'évaluer ces propositions selon l'échelle ci-dessous, 1 étant jugé comme peu pertinent et 6 très pertinent

	1	2	3	4	5	6
Une offre éphémère et ponctuelle en fonction des activités proposées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre de restauration simple (style tea-room)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre complète avec des spécialités locales ou spécifiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre classique de café restaurant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une offre de bar - apéritif avec une restauration légère	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Une offre complémentaire avec l'existant à ce jour à Payerne, par exemple :

LES AVIS OFFICIELS



7. Les accès

La Place du Marché sera piétonne. Actuellement, cinq cheminements en permettent l'accès. La mobilité douce est un axe important pour le développement d'une ville. L'offre en matière de chemins piétonniers traversant la ville devrait être utilisés par tout en chacun-e (mobilité réduite, poussettes, caddies).

Lors de la précédente consultation, des citoyens avaient évoqués la possibilité de construire un ascenseur entre la Place Paray-le-Monial et la Place du marché.

Que pensez-vous de cette proposition ?

- Géniale, je l'utiliserai tous les jours, pour traverser la ville !
- Bonne idée, ceci faciliterait l'accès au futur marché, pour les manifestations, pour les familles et la mobilité réduite.
- Plutôt non.
- Je n'ai pas d'avis :

Un commentaire à votre réponse ?

LES AVIS OFFICIELS



Aménager une place centrale, telle que la Place du Marché, est un enjeu stratégique majeur pour toute la ville. En enlevant les places de parcs ou en apportant une circulation différente, vous répercuterez par ricochet des problématiques dans des zones à proximité. Il est donc essentiel de réfléchir à l'aménagement dans sa globalité.

Trafic, parcage, animations, zones commerciales, places de jeux, cafés, centre historique, tout doit pouvoir être valorisé sans prêter l'une ou l'autre mesure.

Payerne a toujours eu une image d'une ville vivante à travers ses commerces et son Abbatale. Les commerçants ont une place importante dans ce rôle de dynamisme, malgré les difficultés actuelles liées à l'e-commerce. De plus, dans un futur proche, les deux géants oranges du commerce du détail emménageront ensemble dans un nouveau bâtiment à la Place Général Guisan.

8. Selon vous, quels sont les principaux atouts de l'hypercentre ?

Merci d'évaluer ces propositions selon l'échelle ci-dessous, 1 étant jugé comme peu pertinent et 6 très pertinent

	1	2	3	4	5	6
L'offre en matière de commerces	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'offre en matière de cafés et restaurants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'offre en matière de mobilité et de parcage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'offre en matière d'animations en ville	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'offre en aménagement urbain et mobiliers publics	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre, veuillez préciser :

LES AVIS OFFICIELS



9. Selon vous, quelles sont les principales faiblesses de l'hypercentre ?

- Le réseau de mobilité douce.
- L'offre en matière de commerce.
- La qualité de vie (manque d'offre immobilière et habitant de qualité).
- Le manque d'illumination et de sécurité.
- Le manque d'espaces verts ou des parcs de détente.

Autre, veuillez préciser :



LES AVIS OFFICIELS



10. Selon vous, quelles sont les priorités pour développer le potentiel de ces territoires ?

Merci d'évaluer ces propositions selon l'échelle ci-dessous, 1 étant jugé comme peu pertinent et 6 très pertinent

	1	2	3	4	5	6
Assurer l'accès au réseau (Wi-Fi gratuit).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aider les commerces (aide financière à l'installation).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer la signalétique et l'accueil pour les piétons.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer une offre culturelle et touristique diversifiée et accessible financièrement à tous.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Stimuler le potentiel économique spécifique (exemple « silver économie » produits et services pour les 60 ans et plus).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer les espaces verts.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Préserver la qualité de l'environnement : diminuer les gaspillages et réduire les déchets.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer des emplacements souterrains pour les voitures.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre, veuillez préciser :

LES AVIS OFFICIELS



11. Avez-vous d'autres suggestions ou réflexions à apporter à cette thématique ?

LES AVIS OFFICIELS

Information sur votre eau de consommation

Selon l'ordonnance fédérale sur l'eau potable, de source et minérale (art.5)



L'eau du réseau de Payerne est contrôlée trois fois par année selon un programme défini par le Laboratoire cantonal. Les prélèvements sont réalisés par le secteur communal des eaux.

Chaque contrôle compte neuf échantillons à prélever à différents endroits représentatifs du réseau, entre les sources et les robinets. Ces échantillons sont ensuite envoyés au Laboratoire cantonal pour analyse microbiologique.

A noter qu'un quatrième contrôle dit « prélèvement de surveillance » est effectué directement par le Laboratoire cantonal pour une analyse microbiologique et chimique.

Durant l'année 2018, **tous les échantillons prélevés répondaient aux exigences légales** pour les paramètres analysés.

Qualité de l'eau

Voici quelques commentaires sur deux paramètres chimiques qui nous concernent plus particulièrement (valeurs mesurées lors du prélèvement du 4 juillet 2018 à une fontaine publique en ville) :

Dureté totale, 45.4°f (degré français).

On dit souvent que l'eau est un solvant universel : en effet, durant son voyage à travers les différentes couches géologiques, elle dissout de nombreux minéraux présents dans l'environnement. Plus l'eau contient de calcium et de magnésium dissous, plus elle est dite « dure ». Cette dureté n'altère pas la qualité de l'eau mais elle permet plutôt d'en améliorer le goût. Toutefois, elle met à rude épreuve les installations sanitaires et impose aux propriétaires d'immeubles un contrôle régulier des appareils et des conduites.

Approvisionnement en eau

Provenance		Quantité	Traitement
Eau de source ⇒ écoulement gravitaire	captages divers	44.01%	traitement préventif au chlore actif
Eau de nappe ⇒ pompage	Montagny (la Praz) Corcelles (la Vernaz)	10.36 % 45.63 %	aucun
Consommation annuelle 2018	1'082'607 m ³ /an		
Consommation moyenne annuelle (2011-2018)	1'200'724 m ³ /an		
Nombre d'habitants approvisionnés	10'200 (Payerne) + 1'038 (Fétigny)		
Consommation journalière moyenne (y.c. industrie)	~ 264 l/hab.		(moyenne suisse : 300l/hab.)
Consommation domestique journalière moyenne	155 l/hab.		(moyenne suisse : 142l/hab.)

En Suisse, on distingue six classes de dureté :

Dureté °f	Appréciation
1 0 - 7	très douce
2 7 - 15	douce
3 15 - 25	moyennement dure
4 25 - 32	assez dure
5 32 - 42	dure
6 42 et plus	très dure

A Payerne, entre 1990 et 2018, la dureté totale a été mesurée entre 35,6°f et 46,9°f.

Nitrates, 26.0 mg/l.

Les nitrates proviennent des engrais chimiques (nitrate de potassium ou salpêtre) ou de ferme (purin, etc.) et parviennent par lessivage dans les nappes phréatiques

puis dans l'eau potable. Ils deviennent problématiques en fonction de l'importance du travail du sol (labourage, sols laissés à nu, etc.).

En Suisse, une valeur de 40 mg de nitrates par litre d'eau potable est tolérée. Le principal risque considéré concerne les nourrissons, lesquels se révèlent être particulièrement sensibles aux nitrites. Une teneur élevée en nitrates dans le sang peut entraîner la méthémoglobinémie (cyanose, diminution du transport d'oxygène dans le sang). A noter, qu'au cours des soixante dernières années, aucun cas de cette maladie qui aurait pu être attribuée à la teneur en nitrates de l'eau de boisson n'a été observé en Suisse.

En cas de dépassement des valeurs légales, l'information sera rendue publique aux consommateurs par voie de presse.

LES AVIS OFFICIELS

Paramètre	Valeurs mesurées	Commentaire	
Température [°C]	19.4		
Dureté totale [°f]	45.4	eau très dure	
Paramètre	Valeurs mesurées	Objectif qualité	Tolérance légale
Calcium [mg Ca ⁺⁺ /l]	149		200 mg/l
Magnésium [mg Mg ⁺⁺ /l]	19.9		125 mg/l
Sodium [mg Na ⁺ /l]	13.1		200 mg/l
Potassium [mg K ⁺ /l]	4.0		5 mg/l
Hydrogénocarbonates [mg HCO ₃ ⁻ /l]	470.0	---	
Sulfate [mg SO ₄ ⁻⁻ /l]	38.0	< 50 mg/l	250 mg/l
Chlorure [mg Cl ⁻ /l]	33.0	< 20 mg/l	250 mg/l
Nitrate [mg NO ₃ ⁻ /l]	26.0	< 25 mg/l	40 mg/l

L'eau est une denrée alimentaire vitale dont l'abondance et la qualité sont des nécessités quotidiennes.

Plus d'informations...

Commune de Payerne, Service des Infrastructures et Environnement, secteur des eaux

☎ +41 (26) 662 65 30 - Internet : www.payerne.ch/go/eau

Plan de classement communal des arbres

Enquête publique du 28 juin au 29 juillet 2019

Les arbres sont des éléments centraux du paysage et jouent un rôle important d'un point de vue écologique. Ils peuvent notamment aussi être des témoins de l'histoire d'une Commune, avoir une fonction protectrice en stabilisant le terrain ou encore réguler le microclimat urbain.

En vertu des dispositions de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), il incombe à la Municipalité la tâche de protection du patrimoine naturel arborisé. Le patrimoine arborisé couvre l'ensemble du territoire communal, hormis l'aire forestière dont la gestion est du ressort du Canton. Le plan actuellement en vigueur et datant de 1974 doit être réactualisé. Dans ce sens, la Municipalité a mandaté une société qualifiée pour réaliser le recensement de tous les arbres, haies, bosquets et cordons boisés dignes de protection.

Le recensement des plantations a été effectué

sur la base de critères qui tiennent compte notamment de leur l'état sanitaire, de leur emplacement, de leur valeur paysagère, ainsi que des essences. Tous les arbres n'ont pas été recensés, d'ailleurs seuls les arbres d'essence indigène font l'objet d'une protection.

Lorsqu'un propriétaire souhaite procéder à l'abattage d'une plantation, il est tenu de faire une requête auprès de la Municipalité. La demande sera dûment motivée et accompagnée d'un plan ou croquis précisant l'emplacement de l'objet à abattre. La Municipalité statuera sur la demande et fera parvenir sa décision par écrit au propriétaire. L'autorisation d'abattage, pour les plantations protégées, sera assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder à une arborisation de compensation, déterminée d'entente avec la Municipalité.

Le dossier de recensement comprend un règlement et 8 plans couvrant l'ensemble du

territoire de la Commune. Il a été soumis pour examen préalable auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE), section biodiversité et paysage, qui a fait ses remarques et demandes de modifications. Celles-ci ont été effectuées et le dossier est déposé au bureau communal du 28 juin au 29 juillet 2019 où il peut être consulté (ouverture des guichets : lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30), du 15 juillet au 19 août, ouverture du guichet uniquement le matin de 08h00 à 11h30. Durant le délai d'enquête, les propriétaires concernés ont la possibilité de formuler par écrit à la Municipalité leurs oppositions ou leurs remarques. Le dossier d'enquête est aussi consultable sur notre site internet (www.payerne.ch).

Le service Urbanisme et Travaux (e-mail travaux@payerne.ch) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter. **AH**

LES ACTUALITÉS

Urban Baz'art 2k19

Pour rappel, cette manifestation a accueilli le 11 mai dernier des sports et des arts urbains, celle-ci a regroupé différentes activités telles que des shows de danse urbaine, du skate, du street soccer, de l'art de rue, et du 3x3 basket.



Dunk contest - Westher Molteni

Le programme du 3x3 basket était chargé entre les tournois amateurs et pro, ceux-ci ont réuni pas loin de 95 joueuses et/ou joueurs. Il y avait également un concours de shoot à 3 points, les gagnants sont repartis avec un grill, de quoi faire de jolis barbecues avec les temps qui courent. Sans oublier le contest de dunk qui était impressionnant et de haute voltige, les grands gagnants ont été récompensés avec un bel accessoire, soit une montre.

Un tournoi de street soccer a agrémenté

Première édition en présence de 680 personnes

la manifestation. Celui-ci a en accueilli une ancienne gloire du Foot Suisse, Stéphane Chapuisat. Les quelques 48 joueuses et/ou joueurs ont pu recevoir ses conseils avisés.



Street Soccer - Stéphane Chapuisat discute avec l'équipe 1530

Le skateboard, qui intégrera les prochains Jeux olympiques d'été à Tokyo en 2020, a également eu sa compétition. Pour cette première d'Urban Baz'art, 23 skateurs se sont affrontés dans différents concours, « JAM » et « Best Trick ». Ils ont fait preuve de créativité et de dynamisme pour nous offrir un concours impressionnant et vertigineux.

La danse urbaine regroupe plusieurs facettes, allant du hip-hop à la break dance ainsi qu'au Krump. Ce sont six groupes de danse de la région qui ont animé la place en offrant des shows spectaculaires et une ambiance de folie.

Le street art a permis à des artistes de la région invités à exprimer leur art sur un mur, autour de la thématique de la jeunesse. Au moyen de bonbonnes, stylos ou de pinceaux, ils ont illustré une vision du monde et des cultures urbaines fortes et extrêmement visuelles. De plus, des illustrateurs ont animé un stand pour les enfants.



Street Art - Fresque géante

Car les enfants n'ont pas été oubliés ! Différentes animations leur étaient proposées telles que de la slackline, un manège d'antan (Grande Roue en bois) et un atelier illustration qui leur a permis d'ouvrir des perspectives de créativité.

Toute cette manifestation a été embellie dans une ambiance musicale par les prestations de Dj's et par des Food's Truck.



Grande Roue - Construite par le secteur atelier de la Commune de Payerne avec la Fondation Verdeil

Retrouvez toutes les photos sur :

<https://www.facebook.com/pg/ubazart/photos/>

LES ACTUALITÉS

Fête du Tirage

Un programme riche en événements du 16 au 19 août

Sous l'oeil des membres de la commission de tir, les fins guidons auront la possibilité de se mesurer durant toute la journée du samedi au stand de tir du Vernex. Ce tir d'Abbaye est réservé uniquement aux membres de la société des Tireurs à la Cible. Le tir d'entraînement ouvert à tous les membres de la société et le tir d'amitié, ouvert aux sociétés payernoises auront lieu le vendredi 9 août de 17h00 à 20h00 et le samedi 10 août de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00.

La commission de danse et la Jeunesse n'ont pas ménagé leurs efforts. Le vendredi soir, c'est une soirée irlandaise avec *Kenny's Swiss Side* qui vous attendra au Casino Stand. L'orchestre *Pacific group* animera la Halle des Fêtes durant la soirée du samedi avec ses reprises des années 70-80-90. Pour les soirées de dimanche et lundi, c'est l'orchestre *Panache* qui vous fera danser jusqu'au bout de la nuit. Les bars du casino-stand sauront également vous séduire, le Tirage c'est d'abord le rendez-vous de la bonne humeur.

Comme chaque année la place de fête sera aménagée par la commission des forains. Carrousels et autres engins de divertissement feront tourner la tête, des petits et des grands. Après plus de 10 ans d'absence une Grande Roue, de 35 mètres de diamètre dominera l'endroit. Le cortège des enfants du lundi 19 août débutera à 13h30 sur la Place du Tribunal pour rejoindre la place de fête. Au terme de ce défilé, les enfants auront la possibilité de fréquenter les carrousels gratuitement durant environ 45 minutes.

Enfin, un détour par le caveau des Reliques vous permettra certainement de fraterniser en partageant le verre de l'amitié avec de vieilles connaissances et peut-être de nouer de nouvelles amitiés.

Comme vous pouvez le constater, la cuvée 2019 de ce Tirage se présente sous les meilleurs auspices. Venez nombreux afin de partager avec nous ces merveilleux moments de détente.

Conseil



L'Abbatiale lève le voile sur son chantier

Une grande fête d'ouverture aura lieu du 14 au 17 mai 2020



L'ABBATIALE LÈVE LE VOILE SUR SON CHANTIER

Septembre 2019

Découvrez les coulisses de la création du futur parcours de visite avec les personnes qui le façonnent

Le site de l'Abbatiale se dévoilera en mai 2020. En attendant, nous vous proposons de découvrir les coulisses de la création du futur parcours de visite:

Judi 5 septembre 2019, 19h

Lectures et relectures du passé

Le roman de la reine Berthe, avec Lydie Zimmermann (guide, Musée de l'Abbatiale)

La fontaine du Banneret de l'atelier de Gieng, avec Julia Tamarcaz (conservatrice, Musée de l'Abbatiale)

Judi 19 septembre 2019, 19h

Les coulisses de la muséographie

Reconstitutions archéologiques en 3D : le site à travers le temps, avec Guido Faccani (archéologue)

Les défis d'un parcours de visite : patrimoine et technologie, avec Michel Etter (muséographe)

Les rendez-vous dans la cour du château

www.abbatiale-payerne.ch

JT

LES AVIS OFFICIELS

Fauchage des terrains incultes

Emondage des arbres, arbustes et haies, entretien des ruisseaux

La Municipalité de Payerne rappelle aux propriétaires et gérants de biens-fonds les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, qui prescrivent que :

- les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'article 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté (art. 9 LPDP).

Les dispositions rappelées ci-dessus doivent être observées et sont applicables toute l'année.

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants

sont invités à exécuter les travaux nécessaires au plus vite.

Dès le 1^{er} juillet 2016, toute contravention fera l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

Entretien des haies privées qui jouxtent le domaine public (DP) et plus particulièrement le long des trottoirs

Nous devons malheureusement constater que plusieurs propriétaires ne taillent pas régulièrement leur haie sise en limite des trottoirs.

Ceci a pour effet que la haie en question prend de l'ampleur et déborde largement sur les trottoirs.

Cet état de fait diminue parfois jusqu'à 50 cm la largeur du trottoir, ce qui gêne ensuite fortement le piéton et le passage de la balayeuse pour l'entretien.

Nous rappelons qu'une haie en limite doit être maintenue à une hauteur de 2 m (en limite avec un voisin / art. 37 du Code rural) et que, vers les sorties des parcelles, sur le domaine public, les distances de visibilité doivent être conformes aux normes VSS (en général 50 m de visibilité = hauteur de la haie 60 cm)

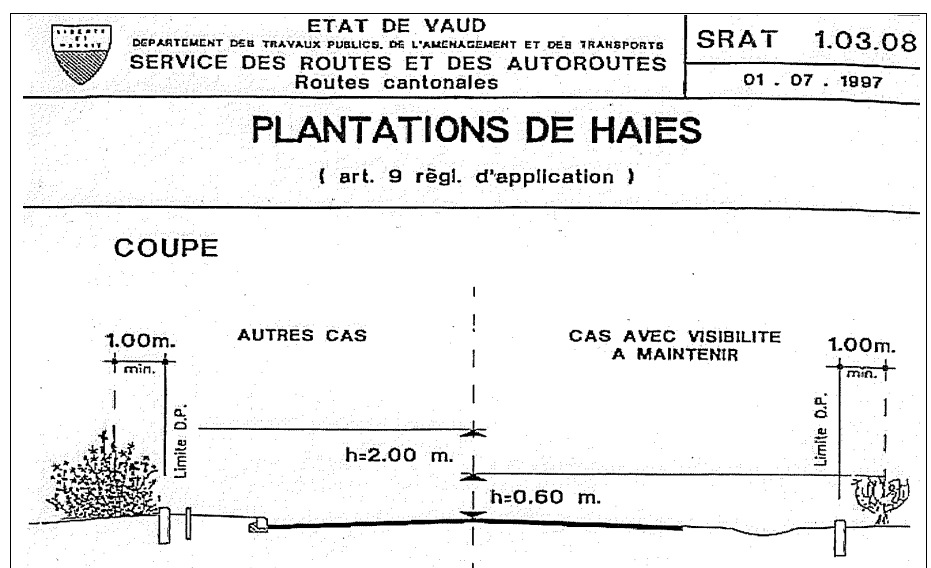


Exemple de haie qui déborde beaucoup trop sur le trottoir

En cas de plantation de haie en limite en bordure du domaine public, il y a lieu de respecter une distance minimale de 1 m.

Comme il est difficile de contrôler toutes les haies, nous invitons les usagers des trottoirs à nous informer par e-mail si une haie dérange le passage (e-mail : travaux@payerne.ch avec le nom de la rue et, si possible, le numéro).

AH



LES AVIS OFFICIELS

Fitness Urbain en test

Depuis quelques jours, vous pouvez trouver à la Rue Guillermaux, dans le nouveau parc public, des appareils pour le fitness urbain.

Ceux-ci sont ouverts à tous et en tout temps jusqu'à la fin juillet. En cas de bilan d'essai positif de ce premier test grandeur nature, la Municipalité de Payerne pourra imaginer un futur aménagement d'appareils au sein de la Commune. Le secteur jeunesse et intégration a effectué des animations de quartiers, les mercredis après-midi du mois de juin, afin de partager un moment convivial avec la population et les jeunes.

Allez donc essayer ces appareils et n'oubliez pas d'appuyer sur le bonhomme vert, si vous trouvez cela bonnard !

AH



Jardins potagers urbains

Comme l'an passé, notre secteur Parcs et Promenades a mis en place depuis quelques semaines des jardins potagers urbains dans la ville. Malgré que des plantons aient malheureusement déjà disparus, le but reste de mettre à disposition de la population des légumes de production « payernoise » une fois qu'ils auront mûri. Nous vous remercions donc de respecter les indications mentionnées sur les différents bacs et nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente cueillette.

AH

Ouverture du restaurant scolaire

Dès le 26 août 2019, le restaurant scolaire « La Détente », dans le bâtiment portant le même nom sur le site de La Promenade, permettra la prise de repas chaud aux élèves du degré secondaire. Ceci est une offre complémentaire aux possibilités de pique-nique qui étaient disponibles depuis la rentrée 2017 (voir Trait d'Union no 44). Ce lieu, surveillé par du personnel de l'ASIPE, sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 14h00 et comportera 45 places.

Le règlement et le formulaire d'inscription se trouvent sur le site Internet de l'ASIPE (www.asipe-broye.ch). La gestion de cet accueil sera fait via la plateforme internet et application «MaCantine». Les inscriptions sont possibles pour des jours fixes durant toute l'année ou chaque jour jusqu'à 8h30 dans la limite des places disponibles. Le prix du repas (entrée, plat, boisson), subventions de l'ASIPE incluses, se monte à Fr. 12.-

JM

Passerelle des Rives de la Broye

Ouverte depuis la mi-juin

Cette passerelle a été présentée dans la dernière édition du Trait d'Union. Après quelques travaux de finition qui ont retardé son exploitation, elle est dorénavant ouverte au public. Elle a été équipée d'un éclairage public et est donc totalement opérationnelle.

Néanmoins, le trottoir côté route de la Boverie fera l'objet d'un élargissement dans le cadre d'une procédure ultérieure de requalification de cette artère d'accès au centre-ville.

AH



LE CALENDRIER

Food truck et art sur la Place des Tireurs

45 ans de la guggenmusik Les Tétanoces le 31 août et le 1^{er} septembre

A table !

Mettre la rue en valeur, tel est l'objectif de cet évènement qui doit réunir petits et grands. Les festivals de food truck sont très en vogue mais encore inexistant dans la région, l'occasion se présentait donc comme une évidence d'en mettre un sur pieds en ville de Payerne, qui regorge d'épicuriens.

Durant deux jours de fête, le public pourra déambuler et découvrir différents stands de nourriture du monde entier (Asiatique, Méditerranéen, Moyen-Orient, Européen, exotique, sucré, salé et bien d'autres encore) et déguster autant de mets dans une ambiance décalée, sur une place spécialement décorée pour l'occasion.

Un lieu de rencontre, de partage et de découverte qui prendra ses quartiers dans la cité de la Reine Berthe.

De l'art sous toutes ses formes !

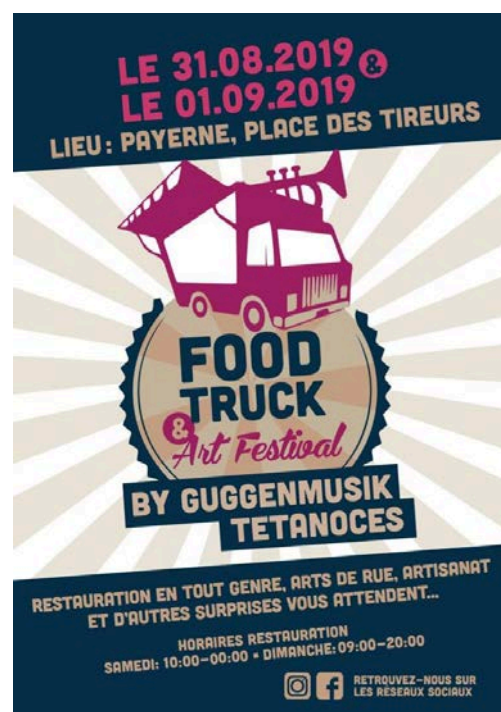
Durant toute la fête, vous pourrez admirer des acrobates et vous essayer aux arts du cirque lors d'ateliers, découvrir des artisans, rêver grâce aux artistes qui performeront au plus près de vous. Vous laissez porter par de la musique et bien d'autres surprises ». Une chose est sûre, il fera bon flâner sur la Place des Tireurs à Payerne le 31 août et 1er septembre prochains

www.tetanoces.com

www.facebook.com/foodtruckandart

Instagram : [foodtruckandart_festival](https://www.instagram.com/foodtruckandart_festival)

Comité



Sortie des aînés 2019

La traditionnelle sortie des aînés de la Commune de Payerne aura lieu le jeudi 22 août prochain. Une annonce paraîtra dans le journal « La Broye » avec un descriptif du programme et les informations relatives aux inscriptions. **Réservez d'ores et déjà cette date.**

Prochaines manifestations

Judi 1^{er} août 2019

Fête nationale Maison des Cadets

Du vendredi 9 au dimanche 11 août 2019

Newstock Festival Avanturies

Samedi 10 août 2019

1^{ère} Fête de la Terre Belle-Ferme

Du vendredi 16 au lundi 19 août 2019

Tirage En ville

Judi 22 août 2019

Sortie des aînés

Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2019

Foodtruck & Art Festival Place des Tireurs

Samedi 7 septembre 2019

Kermesse de l'UIP Casino Stand

Du vendredi 13 au dimanche

15 septembre 2019

Brocante de Payerne Halle des Fêtes

Samedi 21 septembre 2019

Fête Multiculturelle Place Général-Guisan

Samedi 21 septembre 2019

20 ans du HIB, portes ouvertes HIB

Samedi 28 septembre 2019

Portes Ouvertes Colonie des Cluds, Bullet

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2019

Vente paroisse catholique Halle des Fêtes

Samedi 5 octobre 2019

Route du Moût et Marché d'automne Place Général-Guisan

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Maillat, rédactrice et mise en page
J. Mora, rédacteur
C. Besson, mise en page
F. Leuthold, impression

Parution :
4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages